

MAIRIE de BELLOT

a Mairie
 : 01.64.04.81.98

 a Secrétariat
 : 01.64.04.44.33

 □
 : 01.64.04.80.63

 □
 : mairiebellot@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de Bellot dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François HOUSSEAU, Maire.

Date de convocation: 14 NOVEMBRE 2017

Présents:

NS/

M. François HOUSSEAU, Maire

Mme Sandrine LETOLLE – Mme Christine MOREAUX – M. Roger DARDART, Adjoints MM. Gérard COLOMBO – Frédéric DUGUET – Alexis DEPREZ – Luis Filipe DE MELO VIEIRA – Mme Joëlle LEGENDRE MORISSE – M. Laurent MIGNARD – Mme Gabrielle MAILLARD – Mme Sylvie LAROCHE DJOUADI – Mme Muguette AUBISSE

Absents excusés + pouvoirs :

M. Alfred FONTAINE ayant donné pouvoir à M. François HOUSSEAU

Absent :

M. Patrick SUDRES

COMPTE RENDU DE LA PRÉCEDENTE SÉANCE

Le compte rendu de la séance du 22 septembre 2017 n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Nomination secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du code Général des collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal, Madame Sandrine LETOLLE a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

3/ SNE: Adoption du RPQS 2016 (Délibération N°2017-6-1)

Le Maire rappelle le rôle du SNE dans la production, le traitement et la distribution d'eau potable, le RPQS est la synthèse d'une année de travail du SNE. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le RPQS 2016.

4/ SNE : Création du Service Public de la DECI (Délibération N°2017-6-2)

Le Maire explique qu'une réforme de la DECI a été mise en place. Le SDIS 77 n'est plus habilité au contrôle des poteaux et bouches incendie. Le SNE, propriétaire des réseaux et gestionnaire se propose de prendre cette compétence. Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la création du Service Public de la DECI.

5/ SNE : Prestations de contrôle des poteaux et bouches d'incendie (Délibération

N°2017-6-3)

Le SNE propose d'effectuer les contrôles des poteaux et bouches à incendie. Pour cela une convention entre les communes et le SNE doit être passée pour ces prestations. Si des non conformités sont trouvées, un devis sera établi, libre à la Commune d'accepter ou pas les travaux.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette convention.

6/ Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. (CLECT) (Délibération N°2017-6-4)

C'est une instance de la CC2M qui se réunit une fois par an afin d'étudier les transferts de charges des Communes vers la CC2M. Ce rapport comprenait 4 points :

- Le Tourisme
- Le PLU
- Les Zones d'Activités Economiques
- Attribution de compensations

7/ Redevance Assainissement Collectif 2018 (Délibération N°2017-6-5)

Le Maire procède au rappel des prix des redevances :

- Part fixe : 3.15€ par branchement
- Part variable : 0.75€ par m2
- Le Conseil Municipal propose le maintien de ces prix pour 2018.

8/ Décisions Modificatives (Délibération N°2017-6-6 et N°2017-6)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les décisions modificatives présentées.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour le mandatement des dépenses entre le 31 décembre 2017 et le vote du budget.

9/ Gaz : Redevance d'occupation du Domaine Public Provisoire (Délibération N°2017-6-7)

Après présentation des mécanismes de redevance d'occupation du Domaine Public provisoire. Le Conseil adopte à l'unanimité le principe.

10/ Reconduction de la Convention de déneigement avec le Département

Suite à la convention signée en 2014 avec le Département sur le déneigement de la D46, Le Maire informe Le Conseil de son renouvellement pour la période 2017-2020.

11/ DETR 2018 (Délibération N°2017-6-8)

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les deux projets présentés :

- Extension de la Vidéo protection

Local des Employés Communaux, Cidrerie, Aire de jeux (Caméra + raccordement électrique + Avis du référent sureté + Visa d'exploitation de la Préfecture). 40 à 80% de subvention sans plafond.

- Aménagement du cimetière

Réfection des allées, Réfection de la voirie devant le cimetière et Relèvement des tombes. 40 à 80% de subvention.

12/ FER 2018 (Délibération N°2017-6-9)

Le Maire explique la possibilité de déposer un nouveau dossier au titre du Fer 2018 pour continuer les travaux de l'école. Toiture salle polyvalente + cuisine, Aménagement cuisine, Rideau de séparation cantine+ salle polyvalente, Dortoir + couloir des maternelles.

Pour un coût de 110 000.00€ HT et 30 à 50% de subvention. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

13/ Registre PMR

A compter du 1er janvier 2018, un registre PMR doit être établi pour tous les ERP de la

Commune. Document présentable à toute personne qui le demande.

14/ Complément travaux école

- Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les devis de mobilier et équipement informatique de la bibliothèque. Subvention du Conseil Départemental à hauteur de 5000.00€.
- Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité la rénovation et la construction à neuf de la partie restante du mur de séparation entre l'école et un administré. Le conseil charge le Maire d'obtenir les attestations de solidité de l'ouvrage.
- Le Conseil Municipal donne son accord pour étudier la plantation d'une haie au droit du mur latéral qui a été refait entre l'école et l'administré.
- Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander la taille des arbres le long du mur (Pour rappel selon le code rural, la haie est plantée à 1m du mur et hauteur maximum de 2.50m).

15/ AMO

 Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de négocier la fin du contrat d'AMO. Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord. Fin du contrat d'AMO, Reprise de la gestion du dossier par la Mairie et modification du calendrier des travaux.

16/ Règlement intérieur (Délibération N°2017-6-10)

Suite à la délibération du 22 septembre 2017, à l'envoi par mail aux Conseillers et à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion, Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le présent règlement.

17/ Ixbus / Ichange (Délibération N°2017-6-11)

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la migration du logiciel : un seul outil informatique.

18/ Délégations du Maire (Délibération N°2017-6-12)

Le maire informe Le Conseil Municipal des délégations consenties au Maire par les Conseillers Municipaux. Le Maire souhaite ajouter certains articles :

- La fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- La réalisation des lignes de trésorerie jusqu'à 2000.00€.
- La conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

19/ Renouvellement des baux (Délibération N°2017-6-13)

Le Maire informe Le Conseil Municipal du renouvellement des baux suivants :

- BCI: Bail annuel, locaux communaux
- 3 cours des Nobles : changement de locataire avec mise en place d'une clause expresse de travaux (modification du loyer pendant 18 mois).

20/ Archivages des documents de Mairie

Le Conseil Municipal charge Le Maire d'étudier avec le Syndicat de Secrétariat la possibilité de recruter un CDD pour le classement des dossiers d'archive en Mairie.

21/ Information

Le Maire fait le point de différents dossiers :

- Lettre aux associations pour remerciement des subventions communales
- Point travaux, avancement des différents chantiers de la commune, Travaux école, lavoir de Retourneloup, travaux de sécurisation de la cidrerie.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 23H05.

Le Maire,

François HOUSSEAU.